



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

**Séance du 24/06/2025**

**Objet : Programme ACTEE+ Convention de reversement**

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, KERBOUA Yasmina, Mrs. VARCIN Alexandre.

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme KERBOUA Yasmina a donné procuration à Mme AILLAUD Karine.  
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 24/06/2025

Délibération n° 2025/03/44

**Objet : Programme ACTEE+ Convention de reversement**

Mme le Maire rappelle que la commune s'est inscrite dans le programme de partenariat avec la FNCCR relatives au programme ACTEE+ via Provence Alpes Agglomération.

Elle propose d'accepter une convention de reversement qui définit notamment les modalités de reversement à la commune, par Provence Alpes Agglomération et pour le compte de la FNCCR, de la quote-part de l'aide qui lui revient pour réaliser les actions qui sont déterminées dans les annexes de la convention de partenariat.

OUÏ cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de reversement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec la FNCCR relatives au Programme ACTEE+
- Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Malijai,  
Le 24 juin 2025  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401059-20250624-2025\_03\_44-